



Avis motivé du CSEC du 09 mars 2022, voté à l'unanimité, relatif à la consultation sur la réorganisation de la Direction POSC Crédits

Le CSEC est consulté ce jour sur le projet de réorganisation de la Direction Opérations et services clients crédits.

Le CSEC note la création d'un pôle d'expertise. Il attire cependant l'attention de la Direction sur sa volonté de rendre les experts poly-compétents sur les 2 métiers (prêts immobiliers et contrats et garanties) rendant difficile le fait d'être expert sur 2 métiers techniques différents.

A contrario, le CSEC n'adhère pas à la réduction de 3 à 2 équipes sur l'UMPI d'Evry et dénonce le fait que cette décision ait été prise sans aucune évaluation de la charge de travail avant/après, des RE et de leurs équipes.

Le CSEC considère par ailleurs, qu'un certain nombre d'éléments est absent de ce dossier, rendant difficile l'émission d'un avis. Ainsi, la Direction n'a pas présenté :

- Le dispositif en nombre de salariés avant/après
- Une projection de l'effectif pérenne de chaque équipe.

En outre, le CSEC émet une alerte forte sur un risque de dégradation du service clients par l'effet combiné de plusieurs décisions concomitantes de la Direction :

- La réduction des effectifs en CDI dans les UMPI conduisant à une perte d'expertise en back office
- Les nouvelles délégations en prêts immobiliers notamment via Décidimmo conduisant à un taux d'anomalie qui serait d'environ 30%.
- L'utilisation de contrats à durée déterminée pour surcharge permanente d'activité : Au-delà d'être abusive cette pratique nécessite un effort de formation important dans ces équipes où la transmission de savoir et l'accompagnement se fait entre collègues sans que leur charge de travail sur d'autres tâches ne soit allégée.

Le CSEC dénonce les suppressions de postes en CDI faites en catimini à l'occasion de mouvements de gestion du personnel, qui viennent fortement dégrader les conditions de travail de nos collègues, et ce, malgré un contexte de dynamique soutenue en production de crédits ces dernières années.

Le CSEC vous rappelle que l'ambition des salariés de POSC est la satisfaction clientèle, qui ne peut être atteinte sans moyens. Aussi, il préconise notamment dans le cadre de ce dossier :

- L'arrêt de la réduction et le renforcement des effectifs POSC en CDI
- L'évolution des POSC en middle office, avec tout l'accompagnement nécessaire (formation, salarial, ...)
- L'accompagnement des équipes POSC par de réelles formations dispensées par des salariés ayant l'appétence, les compétences mais également un temps imparti à cette mission.
- Un bilan sur la conformité des dossiers montés dans le réseau, un point sur la nouvelle procédure de délégation via Décidimmo, son appropriation par les collègues et une formation qui est à ce jour insuffisante.

Cette résolution vaut avis et vœux du CSEC.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Lionel PICHODO

SECRETAIRE GENERAL